

Bruxelles, le 6 novembre 2019
(OR. en)

13772/19

Dossier interinstitutionnel:
2019/0242(NLE)

ACP 128
FIN 717

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13462/19 + ADD 1 - COM(2019) 550 final
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE en ce qui concerne l'adoption d'une décision d'adopter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE - Adoption

1. Le 25 octobre 2019, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE en ce qui concerne l'adoption d'une décision d'adopter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE (13463/19 + ADD 1).
2. Le 5 novembre 2019, le groupe "ACP" est parvenu à un accord sur la proposition.
3. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander que, lors de l'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
 - adopte le projet de décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité des ambassadeurs ACP-UE en ce qui concerne l'adoption d'une décision d'adopter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE, dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 13756/19;

- fasse publier la décision du Conseil au Journal officiel;
 - informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil;
 - décide de transmettre le projet de décision à la partie ACP en vue de son adoption par le Comité des ambassadeurs ACP-UE par échange de lettres.
 - fasse publier la décision ACP-UE, une fois adoptée, au Journal officiel.
-